

Le "jour de la flemme" devient une institution en Belgique

[Imprimer](#)

Création : 31 mars 2014

Publié le Vendredi 28 Mars 2014 à 11h13 - Sudinfo.be

Congé du lundi ou absence obscure au travail: le "jour de la flemme" devient une institution en Belgique

A lire : <http://www.sudinfo.be/971468/article/actualite/belgique/2014-03-27/le-jour-de-la-flemme-devient-une-institution-en-belgique-7>

Cet article est paru suite à une interpellation parlementaire de Valérie Warzée-Caverenne sur les déclarations du professeur Van Ranst, commissaire à la grippe. Voici le contenu de l'échange au Parlement :

Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société du Mercredi 26 mars 2014 Après-midi

08 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à la vice-première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales, sur "l'absentéisme lié à la grippe" (n° 22794)

08.01 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la présidente, madame la ministre, chaque année, une épidémie de grippe se déclare. Environ trois ou quatre fois par siècle, un nouveau virus influenza cause une pandémie. La sévérité de l'épidémie ou de la pandémie varie en fonction du type et du sous-type de virus influenza circulant et de la vulnérabilité de la population au virus.

Chaque année, la surveillance de la grippe doit donc être activée. En Belgique, l'Institut scientifique de santé publique (ISP) est en charge de la mise en place des systèmes de surveillance nécessaires, sous la responsabilité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la Vlaams Agentschap Zorg en Gezondheid de la Communauté flamande de Belgique et de la Commission communautaire commune de Bruxelles.

Un communiqué du 12 février 2014 de l'ISP indiquait: "Bien qu'il soit encore trop tôt pour parler d'épidémie, les chiffres indiquent que la grippe progresse. Dans la semaine du 3 au 9 février 2014, environ 165 personnes sur 100 000 habitants ont consulté leur médecin pour un syndrome grippal."

Dans ce contexte, nous prenons connaissance du conseil du virologue et commissaire à la grippe, Marc Van Ranst, qui incite les personnes malades à rester chez elles pour ne pas contaminer leurs

collègues. Ce conseil ne manque pas de faire réagir les patrons d'entreprise ainsi que les associations représentatives de ceux-ci qui rappellent que le nombre d'absences d'un jour a augmenté de 7 % en cinq ans. En effet, la fameuse maladie du lundi ou l'absence d'un "jour de flemme" n'est pas une illusion, mais une triste réalité qui pèse lourdement sur la gestion des PME. L'absentéisme pèsera d'autant plus sur les finances des entreprises que dès à présent, le premier jour de maladie sera payé, tant pour les employés que pour les ouvriers.

Sachant la notoriété du professeur Marc Van Ranst et le rôle qu'il joue au sein du Conseil supérieur de la Santé, j'aurais aimé savoir si ce genre de déclaration n'est pas de nature à créer l'incertitude dans les milieux économiques.

Madame la ministre, dans le cadre précis de cette déclaration, ne pensez-vous pas que le commissaire à la grippe sort de son rôle en prônant de tels conseils? La suppression de la remise du certificat médical après un ou plusieurs jours, comme le postule Marc Van Ranst, n'est-il pas un signal inapproprié?

Pourriez-vous nous dire si, de manière générale, sa communication est coordonnée par votre département? Dans la négative, ne trouveriez-vous pas utile de le faire? Je vous remercie.

08.02 Laurette Onkelinx, ministre: Madame la présidente, chère collègue, le professeur Van Ranst, indépendamment de sa charge de commissaire Influenza, demeure avant tout un professeur d'université et un chercheur en virologie et en épidémiologie. À ce titre, il conserve une totale liberté d'expression et les déclarations auxquelles vous avez fait référence ont été faites dans le cadre de l'interview d'un virologue. Il lui est, cependant, effectivement difficile de distinguer sa personne de sa fonction très médiatique de commissaire Influenza.

Cela dit, il est clair que le professeur n'agissait pas en sa qualité de commissaire. À cette occasion, il n'a d'ailleurs nullement évoqué cette fonction. Pour ce qui concerne sa déclaration sur la suppression de la remise du certificat médical, il s'agissait donc de l'avis d'un scientifique et non d'une position du gouvernement. Je tiens également à vous dire que cette interview n'a fait l'objet d'aucune concertation avec mon département, ce qui me semble tout à fait sain. En effet, nous sommes attachés à l'indépendance de la presse et à l'autonomie du professeur Van Ranst lorsqu'il s'exprime en tant qu'expert. Sa crédibilité en tant que commissaire Influenza en dépend largement.

Cependant, il va de soi qu'en période pandémique, nous sommes en relation constante avec le Commissariat afin d'assurer une bonne transmission de l'information et d'éviter d'adresser à la

population des messages contradictoires ou déroutants

08.03 **Valérie Warzée-Caverenne** (MR): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'entends bien que les déclarations du professeur Van Ranst ont été faites en toute indépendance. Cependant, il est difficile pour la population de savoir quand il émet des avis à titre privé ou dans le cadre de son rôle d'expert. Il faut donc être attentif à l'impact de ses déclarations.

L'incident est clos.